



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2008

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 17 Juillet 2008 à 18 h 15, sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire

Etaient présents :

M. LAUNEY, M. TROCHON, M. SAILLARD, Mme CHATEL, Adjoints ;
M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. BAMEUL,
M. LE FORESTIER M. PICHON, M. BAILLEUL

Absent(s) excusé(s): M. LECARPENTIER,

Absent(s) non excusé(s) : Mme BEAUGé

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme CHATEL a été élu(e) secrétaire



COMPTE-RENDU DES FESTIVITES

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan financier des festivités de juin et juillet (rencontre sportive, vide grenier et retraite aux flambeaux, feu d'artifice). France artifice et les artificiers de Nuit Magique ayant, cette année encore, donné satisfaction, la commune leur fera de nouveau appel en 2009. Il y aura lieu de prévoir la mise à disposition d'une tondeuse pour le nettoyage du lendemain.

RENTREE SPORTIVE

Les créneaux d'occupation des salles du complexe sont reconduits pour la saison 2008/2009. Seule la nouvelle association de majorettes « Les starlettes Sottevastaises » ont sollicité une disponibilité dans la salle de danse. Catherine Duchemin suggère d'informer la responsable de cette association de l'existence d'une telle activité il y a quelques années, des éléments du vestiaire de l'époque pourrait peut-être l'intéresser.

RENTREE SCOLAIRE

Participation des communes de résidences aux frais de fonctionnement des écoles des communes d'accueil :

Le Préfet a répondu à la demande de Mme le Maire concernant la prise en charge des frais scolaires de la commune d'accueil par la commune de résidence de l'élève. Il existe bien trois cas dérogatoires qui donnent lieu à remboursement. Se pose également la question pour les communes de résidence, des conséquences de la scolarisation hors commune des enfants : la réduction des effectifs de ces écoles pourrait entraîner un projet de fermeture de classe. Il y a lieu d'être vigilant lors de l'examen d'une demande d'inscription d'un enfant hors commune.

Effectifs : total 185

Ecole primaire : 109 – Ecole maternelle : 76

Le nouveau calendrier scolaire va donner lieu à la réduction du nombre de jour de classe (139 au lieu de 151), ce qui implique une réorganisation des calendriers de travail des agents communaux attachés aux écoles. Les plannings sont en cours d'élaboration.

Concernant la garderie, les locaux actuels ne sont plus adaptés et trop exigus pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans. Le Conseil souhaite séparer les élèves de primaire de ceux de maternelle. Se pose la question du second local. Des phases tests vont être entrepris au cours de l'année.

Le permis à points instauré à la cantine scolaire depuis 2005 pour les enfants du primaire semble encore peu connu des parents. Il y a donc lieu de le présenter pendant les échanges parents/équipe de cantine. L'échelle des sanctions –récompenses va devoir également être réétudiée en commission de travail d'ici la rentrée.

VENTE DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

La Poste a décidé de vendre ses locaux tout en restant locataire de la surface utile à son activité. Le Conseil Municipal sollicite l'estimation des domaines avant de faire valoir son droit de préemption.

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Le jury communal composé de Michel Bameul, Jean-Pierre Tollemer et d'Emmanuel Bailleul se réunira pour procéder aux sélections parmi les neufs personnes inscrites.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Subvention exceptionnelle

Une subvention exceptionnelle de 2 500 € est attribuée à l'Etoile Sottevastaise qui renouvelle les tenues des musiciens. C'est l'occasion pour la commune de témoigner sa reconnaissance envers la fanfare qui intervient gracieusement cinq fois par an pour animer les festivités et commémorations.

↳ Convention Etat/Commune :

Le conseil décide à l'unanimité de confier à la D.D.E. l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (permis de construire, certificats urbanisme...) suite à l'approbation du PLU et autorise Madame le Maire à signer la convention ad hoc.

↳ Remerciements

- de l'association « Les Starlettes Sottevastaises » pour l'attribution de la subvention de lancement 800€
- de M. Ludovic Cosnefroy pour le dictionnaire distribué à tous les CM2

↳ Permission de voirie France Télécom

Les Maires de Brix et Sottevast ont sollicité conjointement l'effacement du réseau sur le chemin mitoyen du Câble suite à la demande de permission de voirie pour pose de 13 poteaux sur Sottevast et 2 sur Brix. France Télécom est favorable sous réserve que le surcoût soit pris en charge par les communes, à raison de 15 500 € pour Sottevast. Le CM opte pour la solution aérienne considérant la faible densité de population dans cette zone.

↳ Sécurité

Réponse est donnée de M. Lecoq suite à la demande de Mme le Maire d'effectuer des travaux provisoires sur le RD 62 vers Valognes. Les zones présentant un caractère dangereux seront reprises au plus vite.

L'analyse de vitesse effectuée rue St Hermeland du 11 au 18 janvier met en évidence 46 % d'excès de vitesse en descendant et 37 % en montant. Une nouvelle évaluation sera réalisée courant septembre.

Mme le Maire informe que Groupama alloue des subventions aux collectivités qui investissent dans des équipements liés à la sécurité tels que radar avertisseurs, barrières de sécurité, défibrillateur. Pour ce dernier, Emmanuel Bailleul se charge de solliciter des devis avec maintenance.

↳ Saute Va Bouge

N'étant pas en possession des éléments demandés quant à la fréquentation du centre, le Conseil se prononcera à la prochaine réunion de rentrée de septembre.

↳ **Devis divers**

L'entreprise Legagneur est retenue pour les travaux d'électricité relatifs à la mise en réseau informatique aux écoles pour un montant de 3 400.28 € TTC. Intervention en août.

Le devis Espace Emeraude de 3 545 € est retenu pour la fourniture des matériaux nécessaires au remplacement du grillage de la cour de l'école maternelle par les agents techniques lesquels équiperont également les murets de la plateforme groupe scolaire –cantine.

↳ **Lotissement Pesnel**

Suite au courrier transmis par M. Pesnel, le Conseil maintient son opposition au rejet des eaux pluviales vers le ruisseau, conformément à l'avis de la DDE, afin de ne pas aggraver les problèmes d'évacuation constatés en aval lors des fortes précipitations. Le CM sollicite l'estimation des domaines pour l'ensemble des terrains

-↳ **Divers**

- Daniel Breton rend compte des réunions des 27 juin et 4 juillet auxquelles il a pris part concernant le SCOT.

- Jean-Pierre Tollemer présente le projet du syndicat de la Douve, relatif à la restauration des berges de la Douve d'un montant total de 1 450 000 € sur 5ans (restauration de la continuité de l'eau, du lit mineur).

- Agnès Châtel propose l'inscription de la commune dans le projet « seniors en vacances » développé par l'Association Nationale des Chèques Vacances, en direction prioritairement des retraités non imposables. Cette proposition peut être réfléchiée pour une éventuelle mise en place en 2009

- Eric Saillard présente le dossier technique pour la restauration du lavoir de la Fontenelle, réalisé par Michel Bameul. Avis favorable pour poursuite du projet.

- des promeneurs ont demandé l'installation de bancs de repos dans les hameaux.

Le Maire,
Françoise BOUGIS,